

DOSSIER D'INSCRIPTION 2026/2027

Cocher la case correspondant à la classe d'inscription et précisez s'il s'agit d'un redoublement

REDOUBLANT-E : Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>				
<input type="radio"/> 2nde PRO Productions Vigne & Vin		<input type="radio"/> 2nde PRO Productions Horticulture		<input type="radio"/> 2nde Générale et Technologique
<input type="radio"/> 1ère BAC Professionnel CGEVV Conduite et Gestion de l'Entreprise VitiVinicole	<input type="radio"/> 1ère BAC Professionnel CPH Conduite de Productions Horticoles	<input type="radio"/> 1ère BAC Technologique STAV Sciences Technologiques de l'Agronomie et du Vivant : Aménagement	<input type="radio"/> 1ère BAC Technologique STAV Sciences Technologiques de l'Agronomie et du Vivant : Production	<input type="radio"/> 1ère BAC GÉNÉRAL
<input type="radio"/> Tale BAC Professionnel CGEVV Conduite et Gestion de l'Entreprise VitiVinicole	<input type="radio"/> Tale BAC Professionnel CPH Conduite de Productions Horticoles	<input type="radio"/> Tale BAC Technologique STAV Sciences Technologiques de l'Agronomie et du Vivant : Aménagement	<input type="radio"/> Tale BAC Technologique STAV Sciences Technologiques de l'Agronomie et du Vivant : Production	<input type="radio"/> Tale BAC GENERAL

RENSEIGNEMENTS concernant L'ELEVE

N° **RNIE OBLIGATOIRE** *Identifiant National Élève à 9 chiffre et 2 lettres attribué par l'Education Nationale (inscrit sur les bulletins de notes ou sur le certificat de scolarité sinon se renseigner auprès de l'établissement d'origine)*

___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___

NOM (en majuscules) de l'élève Sexe

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) Nationalité

Date de naissance : Lieu de naissance Département (ou pays) :

En qualité de (choisir le régime souhaité en cochant la case): EXTERNE INTERNE DEMI-PENSIONNAIRE
(forfait 5 jours)

ADRESSE DE L'ELEVE : Idem parents

Si parents divorcés/séparés/veuf-ve : Idem Mère ou Idem Père ou Garde Alternée

Si Elève placé en famille d'accueil ou autre cas (l'adresse et la situation sont à préciser ci-dessous) :

N° Portable de l'élève obligatoire :

E-mail de l'élève obligatoire en majuscule :

Si l'élève a validé une formation aux gestes de premiers secours, cochez la case correspondante ci-dessous et précisez en quelle année : PSC1 SST Autre (à préciser) : Année :

ETABLISSEMENT et FORMATION D'ORIGINE (Année scolaire 2025/2026 ou dernier établissement fréquenté)

Le nom et l'adresse de l'Etablissement sont à remplir uniquement pour les nouveaux élèves

Etablissement scolaire fréquenté (nom et adresse) :

Code postal Commune

Classe et option suivies :

Diplôme obtenu (nom et spécialité) Année d'obtention

RENSEIGNEMENTS concernant LA FAMILLE

En cas de séparation ou de divorce, les coordonnées des deux parents sont obligatoires.

Fournir la copie de jugement de divorce en cas de déchéance des droits parentaux de l'un des responsables légaux.

Désormais l'essentiel des informations concernant la scolarité des élèves est faite par Pronote,
Un numéro de téléphone portable et une adresse mail valide vous permettront l'accès à Pronote.

RESPONSABLE LEGAL 1 Prioritaire <i>Responsable du paiement de la facture</i>	RESPONSABLE LEGAL 2
Situation familiale des parents : <input type="checkbox"/> mariés <input type="checkbox"/> pacsés <input type="checkbox"/> concubinage <input type="checkbox"/> séparés <input type="checkbox"/> divorcés <input type="checkbox"/> veuf(ve) - Situation particulière : <input type="checkbox"/> Famille d'accueil <input type="checkbox"/> Autre cas (à préciser) :	
Lien de parenté : NOM-Prénom : Nom de Naissance : Date-lieu de naissance : Adresse du Domicile : Code postal : Commune : Pays (si domicilié hors de France) : N° téléphone domicile : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ N° téléphone portable obligatoire : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ N° tél sur liste rouge ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non (à cocher SVP) N° téléphone professionnel : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ E-mail obligatoire en majuscule : Profession actuelle : Nom et adresse du lieu de travail : Téléphone de l'employeur : Indiquez le code de votre catégorie socioprofessionnelle à l'aide du document joint au dossier :	Lien de parenté : NOM-Prénom : Nom de Naissance : Date-lieu de naissance : Adresse du Domicile si différente du responsable 1 : Code postal : Commune : Pays (si domicilié hors de France) : N° téléphone domicile : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ N° téléphone portable obligatoire : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ N° tél sur liste rouge ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non (à cocher SVP) N° téléphone professionnel : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ E-mail obligatoire en majuscule : Profession actuelle : Nom et adresse du lieu de travail : Téléphone de l'employeur : Indiquez le code de votre catégorie socioprofessionnelle à l'aide du document joint au dossier :
Facturation : Par défaut le responsable de la facture est le Responsable 1, c'est lui qui reçoit et paie la facture. Pour toute demande particulière (cas de garde alternée, prise en charge par les services sociaux ...) : joindre un courrier explicatif signé des deux parents demandant le partage de la facture, ou la prise en charge par les services sociaux et joindre obligatoirement les pièces justificatives correspondantes.	
En cas d'urgence et d'absence des parents, indiquer le nom d'une autre personne pouvant être contactée : NOM Prénom : N° téléphone : Qualité et/ou lien éventuel de parenté :	
Si vous n'autorisez pas la communication de vos coordonnées à l'association des parents d'élèves, cochez ci-contre : <input type="checkbox"/>	
Autorise la prise de photographies de mon enfant pour le trombinoscope à la rentrée 2026 : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

ENGAGEMENT : les responsables légaux soussignés

- certifient sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués sur ce dossier d'admission,
- s'engagent à payer la pension (internat – demi pension) pendant la durée de la scolarité, conformément au tarif en vigueur. A défaut de paiement, je reconnais m'exposer à ce que le recouvrement en soit poursuivi, conformément à la réglementation en vigueur.

Important !

Date et Signature du responsable 1,

Date et Signature du responsable 2,

CHOIX D'ENSEIGNEMENTS

Validation des enseignements optionnels à la rentrée en fonction de l'effectif et de la compatibilité des emplois du temps

**Attention : Tout choix d'enseignement optionnel vaut engagement sur l'année scolaire complète en Seconde
Sur les deux années scolaires complètes en Première et Terminale**

Le choix d'enseignement optionnel sera définitif dès le 1^{er} octobre et pris en compte dans la facture

Pour la 2nde Générale et Technologique

2 Langues vivantes obligatoires : Anglais Espagnol Allemand

Section Européenne Anglais ou Section Européenne Espagnol (peut se cumuler avec un enseignement optionnel proposé ci-dessous)

1 Enseignement Optionnel au choix (par ordre de préférence en indiquant 1 ou 2 dans la case correspondante) :

Hippologie-Équitation* Rugby Pêche* Animateur Animalier* Circuit Training Musculation

* une lettre de motivation pour cet enseignement doit obligatoirement être jointe au dossier d'inscription

Pour la filière Baccalauréat Technologique STAV (1^{ère} et Terminale)

Langue vivante A obligatoire : Anglais ou Espagnol ou Allemand

Langue vivante B obligatoire : Anglais ou Espagnol ou Allemand

Section Européenne Anglais ou Section Européenne Espagnol (peut se cumuler avec un enseignement optionnel proposé ci-dessous)

1 Enseignement Optionnel (EO) au choix (par ordre de préférence en indiquant 1 ou 2 dans la case correspondante) :

Hippologie-Équitation* Rugby Pêche* Animateur Animalier* Circuit Training Musculation

* une lettre de motivation pour cet enseignement doit obligatoirement être jointe au dossier d'inscription

**NB : Le choix de LV et
EO fait en 1^{ère} ne peut
pas être modifié en Tale**

Pour la filière Baccalauréat Général (1^{ère} et Terminale)

Langue vivante A obligatoire (à cocher) : Anglais ou Espagnol ou Allemand

Langue vivante B obligatoire (à cocher) : Anglais ou Espagnol ou Allemand

**NB : Le choix de LV et
EO fait en 1^{ère} ne peut
pas être modifié en Tale !**

Section Européenne Anglais (peut se cumuler avec un enseignement optionnel proposé ci-dessous)

En première :

1 Enseignement Optionnel (EO) au choix (par ordre de préférence en indiquant 1 ou 2 dans la case correspondante) :

AET (Agronomie-Economie-Territoires) Rugby Circuit Training Musculation

Hippologie-Équitation* Pêche* Animateur Animalier*

* une lettre de motivation pour cet enseignement doit obligatoirement être jointe au dossier d'inscription pour les nouvelles inscriptions

Attention : 1 seul enseignement optionnel pourra être choisi à l'examen : AET ou un autre enseignement

En Terminale : Maintien de l'enseignement optionnel choisi en 1^{ère} et un nouvel enseignement possible à choisir en plus si vous le souhaitez :

Maths complémentaires (Sans choix spécialité Maths)

Maths expertes (Si choix spécialité Maths) **Modalités d'enseignement en présentiel et à distance détaillées à la rentrée**

Pour la filière Professionnelle Classe de 2nde Professionnelle (Vigne et Vin/Horticulture)

1 Langue vivante obligatoire (à cocher) : Anglais ou Espagnol

1 Enseignement Optionnel au choix (par ordre de préférence en indiquant 1 ou 2 dans la case correspondante) :

Hippologie-Équitation* Rugby Pêche* Animateur Animalier* Circuit Training Musculation

* une lettre de motivation pour cet enseignement doit obligatoirement être jointe au dossier d'inscription

Pour la filière Professionnelle Classes de 1^{ère} et Terminale Bac Professionnel

1 Langue vivante obligatoire (à cocher) : Anglais ou Espagnol

**NB : Le choix de LV et EO fait en
1^{ère} ne peut pas être modifié en Tale**

1 Enseignement Optionnel (EO) au choix (par ordre de préférence en indiquant 1 ou 2 dans la case correspondante) :

Hippologie-Équitation* Rugby Pêche* Animateur Animalier* Circuit Training Musculation

* une lettre de motivation pour cet enseignement doit obligatoirement être jointe au dossier d'inscription

AMENAGEMENTS DE SCOLARITÉ (PPS/PAP/Aménagement épreuves examen)

Votre enfant a-t-il bénéficié d'un aménagement de scolarité en 2025/2026 : Oui Non Si oui lequel : PPS PAP

Etiez-vous accompagné par 1 AESH ? Oui Non

Cet accompagnement est-il toujours en cours pour 2026-2027 ? Oui Non Si oui, merci de fournir la notification.

Votre enfant a-t-il bénéficié d'un aménagement d'épreuves à l'examen ? Oui Non

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR avec le dossier d'inscription 2026-2027

Nom et prénom de l'élève : Classe :

Pour les nouveaux élèves du lycée Charlemagne, les documents de la liste ci-dessous doivent impérativement être fournis lors de l'inscription.

Pour les anciens élèves les documents soulignés dans la liste ne sont pas à joindre (déjà fournis en 2025-2026).

Merci de cocher les pièces fournies

- Dossier d'inscription rempli et signé (pages 1 à 4)
- Copie carte d'identité recto verso de l'élève en cours de validité
- Attestation d'assurance scolaire pour 2026/2027 (responsabilité civile)
- Fiche d'adhésion au règlement intérieur et d'autorisations de sorties
- Fiche de renseignements **pour les internes résidant à plus de 1h30 du lycée**
- Dossier médical pour l'infirmière :
 - Fiche d'urgence Fiche de santé Copie des vaccinations (avec nom et prénom de l'élève – uniquement pour les nouveaux élèves ou si rappel vaccins)
 - En cas de dispense de sport : Certificat médical
- Pour l'inscription à l'examen (à fournir **uniquement pour les élèves de Terminale**) :
 - Candidats de 16 et 17 ans : copie de l'attestation de recensement (délivrée par la mairie du domicile)
 - Candidats de 18 ans et + : copie du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté
- RIB du responsable légal 1 (destinataire bourse et/ou facture) à fournir chaque année
- RIB de l'élève pour la filière Pro Viti-Horti (pour versement de la gratification Stage)
- Fiche d'autorisation du représentant légal filière Pro Viti-Horti (pour versement de la gratification Stage)
- Si versement gratification stage sur compte du représentant légal : copie carte d'identité de celui-ci
- Elève redoublant sa Terminale : Copie du relevé des notes du BAC de la session 2026
- Copie Livret de famille mis à jour (pages parents et enfants)

NOMENCLATURE DES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DES PARENTS

Niveau agrégé	Niveau de publication courante	Niveau détaillé
1 Agriculteurs exploitants	10 Agriculteurs exploitants	11 Agriculteurs sur petite exploitation
		12 Agriculteurs sur moyenne exploitation
		13 Agriculteurs sur grande exploitation
2 Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	21 Artisans	21 Artisans
	22 Commerçants et assimilés	22 Commerçants et assimilés
	23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
3 Cadres et professions intellectuelles supérieures	31 Professions libérales	31 Professions libérales
	32 Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques	33 Cadres de la fonction publique
		34 Professeurs, professions scientifiques
		35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
	36 Cadres d'entreprise	37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
		38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
4 Professions intermédiaires	41 Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés	42 Instituteurs et assimilés
		43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
		44 Clergé, religieux
		45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
	46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
	47 Techniciens	47 Techniciens
5 Employés	51 Employés de la fonction publique	52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
		53 Policiers et militaires
		54 Employés administratifs d'entreprise
	55 Employés de commerce	55 Employés de commerce
	56 Personnels des services directs aux particuliers	56 Personnels des services directs aux particuliers
	6 Ouvriers	61 Ouvriers qualifiés
63 Ouvriers qualifiés de type artisanal		
64 Chauffeurs		
65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport		
66 Ouvriers non qualifiés		67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
		68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69 Ouvriers agricoles		69 Ouvriers agricoles
7 Retraités	71 Anciens agriculteurs exploitants	71 Anciens agriculteurs exploitants
	72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise	72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprises
	73 Anciens cadres et professions intermédiaires	74 Anciens cadres
		75 Anciennes professions intermédiaires
	76 Anciens employés et ouvriers	77 Anciens employés
78 Anciens ouvriers		
8 Autres personnes sans activité professionnelle	81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé	81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
	82 Inactifs divers (autres que retraités)	83 Militaires du contingent
		84 Élèves, étudiants
		85 Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
		86 Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

**ADHÉSION AU REGLEMENT INTERIEUR
OBLIGATOIRE**

Le règlement intérieur est disponible en téléchargement sur le site internet du lycée (<https://campusterreetnature.fr/> rubriques Infos Pratiques / S'inscrire / Lycée Charlemagne : au bas de la colonne de gauche dans les documents en téléchargement).

Je soussigné(e),

Nom, prénom :

Date de majorité : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Classe :

Reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement et **m'engage à le respecter strictement.**

Date et signature de l'élève majeur ou des responsables légaux :

**ADHÉSION À LA CHARTE INFORMATIQUE
OBLIGATOIRE**

Je soussigné(e),

Nom, prénom :

Date de majorité : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Classe :

Reconnais avoir pris connaissance de la Charte Informatique de l'établissement et **m'engage à le respecter strictement.**

Date et signature de l'élève majeur ou des responsables légaux :

**REPAS DU MERCREDI MIDI POUR
LES DEMI-PENSIONNAIRES ET LES INTERNES**

Tout changement de situation doit être signalé par écrit à l'attention du Chef d'établissement

- L'élève déjeune au lycée le mercredi midi
- L'élève ne déjeune pas au lycée le mercredi midi

NUIT DU MERCREDI SOIR POUR LES INTERNES

Tout changement de situation doit être signalé par écrit à l'attention du Chef d'établissement

- L'élève interne sera de retour au plus tard à 18h00 (appel au self) le mercredi et dormira à l'internat
- L'élève interne ne sera pas présent à l'internat la nuit du mercredi soir et sera de retour à sa 1^{ère} heure de cours le jeudi matin

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
POUR LES INTERNES RESIDANT A PLUS DE 1H30 DU LYCEE CHARLEMAGNE

Veillez noter les informations en lettres majuscules

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

Date de naissance : __ / __ / ____

Coordonnées du représentant légal chez qui réside l'élève :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Téléphone portable : __ / __ / __ / __ / __

Coordonnées du correspondant domicilié sur le carcassonnais

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Téléphone portable obligatoire : __ / __ / __ / __ / __

Je soussigné (nom, prénom du représentant légal) :

.....

Déclare autoriser (nom, prénom du correspondant) :

.....

à prendre en charge rapidement au lycée Charlemagne ou sur un lieu de formation extérieur, mon enfant en cas de maladie, accident ou évènement majeur (inondation, grève ...).

Ce correspondant prendra toutes les décisions favorables à l'élève en concertation avec ses représentants légaux.

L'inscription à l'internat ne sera définitive qu'une fois ce document transmis à l'établissement.

En l'absence de retour de cette fiche dans les 3 semaines suivant la rentrée, le chef d'établissement pourra être amené à refuser l'élève à l'internat.

Date et signature des représentants légaux

Date et signature du correspondant

**AUTORISATION DE SORTIE DE L'INTERNAT
POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES OU CULTURELLES
2026-2027**

Je soussigné(e),

Représentant légal de l'élève (nom et prénom),

scolarisé(e) en classe de :

L'autorise à quitter le lycée (Cocher le ou les jours de sortie en indiquant l'heure de départ et l'heure de retour avant 21h impérativement) tous les :

<input type="checkbox"/> Lundi soir	heure de départ :	heure de retour :
<input type="checkbox"/> Mardi soir	heure de départ :	heure de retour :
<input type="checkbox"/> Mercredi soir	heure de départ :	heure de retour :
<input type="checkbox"/> Jeudi soir	heure de départ :	heure de retour :

Si l'élève rentre après 19h15 (fin du service de restauration), il devra s'inscrire auprès du service vie scolaire pour obtenir son repas selon les modalités établies (cf ci-contre).

Pour rappel, les internes ont 5 études obligatoires à l'internat par semaine. Si ce nombre n'est pas atteint, les internes s'engagent à récupérer les études manquantes sur les créneaux libres à l'internat ou à leurs emplois du temps, en accord avec les Conseillers Principaux d'Éducation.

Fait le :

Signature du responsable légal :

**Note sur la réservation des repas pour les internes
pratiquant une activité périscolaire en soirée
(Sportive ou culturelle)**

Modalités concernant les repas servis après 19h15 (heure de fermeture du service des repas)

Les demandes doivent être faites par les responsables légaux par courrier (document type à télécharger) lors du dépôt du dossier d'inscription ou au plus tard 15 jours avant le début de l'activité.

• Si les élèves arrivent après 19h15 et avant 20h :

Ils informent les assistants d'Éducation de leur arrivée au portail au 06 47 74 84 65 afin que l'un d'entre eux leur ouvre et se regroupent à l'entrée du self pour attendre l'Assistant d'Éducation qui se chargera de leur servir les plateaux repas préalablement réservés.

• Si les élèves arrivent après 20h et avant 21h :

Ils informent les assistants d'Éducation de leur arrivée au portail au 06 47 74 84 65 afin que l'un d'entre eux leur ouvre et les accompagne au self pour leur servir le plateau repas préalablement réservé.

Chaque lundi avant 16h, tous les internes qui participent à une activité périscolaire autorisée par les CPE doivent s'inscrire auprès du service vie scolaire. (Document affiché sur la vitre du bureau des AE).

Attention

**Dans le cas où l'élève ne se sera pas inscrit,
les repas ne seront pas préparés.**

ORGANISATION PRÉVISIONNELLE DE LA RENTRÉE 2026 LYCÉE CHARLEMAGNE CARCASSONNE

Mardi 1^{er} Septembre 2026

Classes de seconde générale et technologique et seconde professionnelle

08h30 - 09h00 : Installation au dortoir pour les élèves internes

09h00 : Arrivée des élèves demi-pensionnaires et externes

09h00 - 09h30 : Réunion d'information générale à l'amphithéâtre en présence des parents

09h30 - 10h00 : Réunion d'information spécifique à l'amphithéâtre pour les 2ndes GT, et en salle Demeter pour les 2ndes Professionnelles

10h00 - 11h00 : Formalités administratives pour les dossiers d'inscription incomplets, les listes seront affichées à l'entrée de l'amphithéâtre et prise en charge par le professeur principal (appel, emploi du temps, confirmation des langues et des options facultatives)

11h00 : Départ des parents

11h00 – 12h00 : Prise en charge par les Professeurs principaux

12h00 - 13h30 : Repas

13h30 – 17h30 : Journée d'intégration des 2ndes GT et 2ndes Professionnelles

Mercredi 2 Septembre 2026

Classes de première et terminale

08h00 - 08h30 : Installation au dortoir pour les élèves internes

08h30 : Arrivée des élèves demi pensionnaires et externes

08h30 - 09h00 : Réunion d'information générale à l'amphithéâtre en présence des parents qui le souhaitent

09h00 - 09h30 : Formalités administratives pour les dossiers d'inscription incomplets, les listes seront affichées à l'entrée de l'amphithéâtre

09h30 – 12h00 : Prise en charge par les Professeurs principaux

Jeudi 3 Septembre 2026

Reprise des cours selon les emplois du temps

A noter : Le planning pédagogique prévisionnel 2026-2027 sera en téléchargement sur notre site internet <https://campusterreetnature.fr/> en choisissant les rubriques suivantes : Infos pratiques / S'inscrire / Lycée Charlemagne : Colonne de gauche (pour les élèves), aller en bas de page dans « documents en téléchargement ».

TARIFS PENSION ET DEMI-PENSION ANNEE CIVILE 2026

Frais divers - Modalités de paiement - Aides sociales

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le tarif des pensions et demi-pensions est fixé par la Région Occitanie pour une année civile, soit pour l'année 2026 :

REGIMES	2 ^{ème} trimestre 2025/2026 (janvier à mars)	3 ^{ème} trimestre 2025/2026 (avril à mi-juin)	1 ^{er} trimestre 2026/2027 (septembre à décembre)	TOTAL
INTERNES	434,28 €	434,28 €	579,04 €	1 447,60 €
½ PENSIONNAIRES	177,60 €	177,60 €	236,80 €	592,00 €

Ce tarif pourra évoluer au 1^{er} septembre 2026 et au 1^{er} janvier 2027, selon les nouveaux tarifs transmis par le Conseil Régional.

La règle (selon le règlement intérieur du LEGTA Charlemagne)

Le montant de l'année est réparti en 3 trimestres. Ceux-ci sont proportionnés en fonction de la durée respective de chacun d'entre eux et prennent en compte les stages. Hormis cette déduction, les remises d'ordre ne peuvent être faites que pour motif valable familial, médical ou disciplinaire, dûment justifié et validé par le chef d'établissement. Cette remise n'intervient que si l'absence est supérieure à 15 jours consécutifs, sur demande de la famille et présentation d'un justificatif.

Le départ prématuré d'un élève en fin d'année scolaire qui n'est pas lié aux motifs précédents et qui intervient de son plein gré, ne donne lieu à aucune remise d'ordre.

Tout trimestre commencé en tant qu'interne ou ½ pensionnaire est dû. En conséquence, un changement de régime ne pourra être pris en compte qu'au trimestre suivant, aucun remboursement ne sera effectué pour un changement de régime en cours de trimestre. Le changement de régime se fait sur demande écrite motivée des parents (avant le 31 décembre pour le 2^{ème} trimestre et avant le 31 mars pour le 3^{ème} trimestre). Cette demande doit préciser la date du changement et être adressée aux CPE.

Les Frais de dossier

Une somme de **75 €** est demandée pour chaque élève et facturée au 1^{er} trimestre de l'année scolaire. Ce montant correspond au tarif annuel forfaitaire obligatoire pour participation aux frais de cours photocopiés, affranchissements postaux, assurance stage contractée par le lycée couvrant les dommages que pourrait causer un stagiaire aux biens du maître de stage, matériel informatique, petites fournitures ...

Le recouvrement de la pension ou demi-pension et des frais – les différentes possibilités de paiement

Le paiement se fait chaque trimestre, après réception par les familles de la facture « Avis aux familles Pensions et Bourses » et avant la date limite indiquée. Plusieurs moyens de paiement sont possibles :

- Par chèque à l'ordre de : Agent comptable Campus Terre et Nature
- En espèces à l'agence comptable du lycée (pour connaître les horaires d'ouverture, appeler le : 04.68.72.83.08)
- Par virement en précisant les références de la facture (demander un RIB au service comptable)
- Par prélèvement automatique uniquement pour les élèves non boursiers en 9 mensualités avec une régularisation en fin d'année (voir les modalités sur documents explicatifs spécifiques)

II – LES AIDES SOCIALES (Renseignements : Mme CANDOSIN ☎ 04.68.11.91.32)

Les Bourses Nationales : les familles des élèves peuvent déposer une demande de bourse d'études au moment de l'inscription (voir dossier de bourse et fiche d'information bourses joints au dossier d'inscription) de préférence entre le 1^{er} et le 9 septembre 2026. Les bourses obtenues sont versées par trimestre et systématiquement déduites des factures de pension ou demi-pension et frais divers. Soit elles couvrent les sommes dues, le reliquat éventuel étant reversé aux familles en fin de trimestre. Soit il reste après déduction des bourses un montant à régler : la famille doit payer avant la date indiquée (voir modalités ci-dessus).

Le Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR) : Mise en place par la Région Occitanie, cette aide financière est destinée aux élèves des lycées publics, boursiers ou non boursiers, pour le paiement d'une part de la restauration scolaire. Cette offre est soumise à condition : être dans une situation familiale ou financière précaire suite à des circonstances imprévisibles (accidents de la vie), et que la bourse éventuellement obtenue ne soit pas supérieure au montant de la facture de restauration. Les crédits disponibles sont limités. Les familles sont informées par mail et sur Pronote au cours du 1^{er} trimestre et peuvent effectuer par écrit la demande d'aide motivée. Une commission se réunit au sein de l'établissement pour étudier les dossiers et établir la liste des bénéficiaires. Cette aide peut être renouvelée au 2^{ème} trimestre.

Le Fonds Social Lycéen (FSL) : Les familles en situation difficile peuvent solliciter le Fonds Social Lycéen afin d'obtenir une aide pour des dépenses liées à la vie scolaire. Ces crédits peuvent éventuellement être attribués au lycée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en fonction des années et sont limités. Les familles sont informées par mail et sur Pronote au cours du 1^{er} trimestre et peuvent constituer un dossier de demande avec pièces justificatives. Une commission se réunit au sein du lycée pour étudier les dossiers et établir la liste des bénéficiaires. Cette aide est ponctuelle et exceptionnelle.

LEGTA Charlemagne

Route de Saint-Hilaire
11000 CARCASSONNE
Téléphone : 04.68.11.91.19
Mél : legta.carcassonne@educagri.fr
Site : www.campusterreetnature.fr

Carcassonne, le 26 Mai 2026

Dossier suivi par : Mme BLANCHARD, Agent Comptable
Mme OLIVIER, secrétaire Agence Comptable

Madame, Monsieur,

Conformément à la délibération n° VI – 25-06 – 20 votée en Conseil d'Administration du 25 juin 2018, je vous informe que vous avez la possibilité de régler mensuellement la pension de votre enfant inscrit dans notre établissement pour l'année scolaire 2026-2027.

Ce moyen de règlement par prélèvement automatique mensuel ne concerne que les frais de pension ou de demi-pension, frais de dossier et de participation aux enseignements optionnels pour **les élèves non boursiers uniquement**.

Cette procédure vous permet d'échelonner vos règlements sur 9 mois, d'octobre à juin. Elle est à renouveler chaque année. Pour y souscrire, vous devez remplir et signer le formulaire d'autorisation de prélèvement ci-joint, et le retourner à l'établissement avec votre Relevé d'Identité Bancaire, **avec le dossier d'inscription**.

Un échéancier vous sera envoyé courant septembre 2026.

Les prélèvements, au nombre de **9**, sont effectués le **10** de chaque mois.

Votre engagement à ce prélèvement automatique implique les règles suivantes :

- Vous devez vous assurer de la solvabilité de votre compte chaque mois à la date du prélèvement
- En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires sont à votre charge et l'échéancier est recalculé
- Deux rejets de prélèvement constitueront un motif de rupture de contrat et vous excluront de la procédure : vous vous engagez alors à régler par chèque, virement ou espèce l'échéance rejetée et les frais associés

En fin d'année scolaire, quand votre échéancier sera mis à jour et clôturé, un reliquat peut être réclamé après relance envoyée aux familles : merci de bien vouloir y donner suite en régularisant auprès de l'agence comptable. Si un remboursement doit être effectué, celui-ci sera automatique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire qui pourrait vous être utile, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'agent comptable du Campus Terre et Nature

Sabrina BLANCHARD
Agent Comptable
de l'EFPA
de CARCASSONNE
OLIVIER



ENGAGÉ POUR PRENDRE SOIN DU VIVANT
LYCÉE CHARLEMAGNE
CARCASSONNE



Lycée « Charlemagne »

Route de St-Hilaire
 11000 CARCASSONNE
 Téléphone : 04.68.119.119
 Télécopie : 04.68.71.38.17
 Mèl : legia.carcassonne@educagri.fr
 Site : www.campusterreenature.fr

DEMANDE DE PAIEMENT MENSUALISE DE LA PENSION OU DEMI-PENSION, DES FRAIS DE DOSSIER ET LE CAS ECHEANT DE PARTICIPATION AUX ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS (valable uniquement pour l'année scolaire 2026-2027)

Monsieur – Madame

Adresse :

À Madame l'Agent Comptable
 du Campus Terre et Nature

Madame l'Agent Comptable,

Suite à l'inscription au Lycée Agricole Charlemagne pour l'année scolaire 2026-2027 de mon enfant,

Nom – Prénom de l'élève : / Classe :

Je souhaite effectuer par prélèvement mensuel au 10 de chaque mois le règlement de la pension ou demi-pension, des frais de dossier et le cas échéant, de participation aux enseignements optionnels.

À cet effet veuillez trouver ci-joint un relevé d'identité bancaire.

J'atteste que mon enfant n'est pas boursier et que je ne fais pas de demande de bourse pour 2026-2027.

Vous prie d'agréer, Madame l'Agent Comptable, l'expression de mes sentiments distingués.

À, le

Signature

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : récurrent

Type de paiement : paiement récurrent

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA : FR 82ZZZ854E1F

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Campus Terre et Nature à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Campus Terre et Nature.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER :	DESIGNATION DU CREANCIER :
Nom, Prénom :	Nom : CAMPUS TERRE ET NATURE
Adresse :	Adresse : Route de Saint Hilaire 11000 CARCASSONNE

**DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER :
 JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (Format IBAN / BIC)**

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

F R

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Signé à :

Le :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME) :

Nom du tiers débiteur :

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être diffusées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

CARTE JEUNE RÉGION :

Cette carte est gratuite et **obligatoire** pour la distribution des manuels, des équipements, de l'ordinateur ainsi que pour accéder au self. Elle aide aussi à l'achat d'une licence sportive (UNSS) et à la lecture de loisirs. L'obtention de la carte est soumise à la validation par l'établissement de l'inscription administrative de l'élève. Cette carte est à conserver d'une année sur l'autre (délivrance d'un autocollant permettant de l'actualiser).

Demander la carte au plus tôt et de préférence avant le 10 juillet 2026 sur le site : <https://www.laregion.fr/Demander-la-Carte-Jeune-Region> rubrique « demander la Carte Jeune Région » (attention, il faudra fournir photo et adresse mail).

Attention : La Carte Jeune Région est différente de la carte de transports.

Contacts utiles : cartejeune.laregion.fr tél : 05.32.30.00.40

TROUSSEAU

Pour tous les élèves :

- 1 blouse blanche en coton sauf pour les élèves des filières professionnelles (dotation du Conseil Régional)
- 1 cadenas obligatoire pour tous les élèves de Seconde (pour le casier)

Les fournitures scolaires seront demandées en début d'année scolaire par chaque enseignant.

Pour les élèves internes :

- draps, couvertures ou couette, oreiller et taie (lit en 90)
- 1 paire de pantoufles obligatoire pour le dortoir
- 2 cadenas obligatoires

À noter : les appareils électriques sont strictement interdits (bouilloire, grille-pain ...)

L'équipement professionnel (chaussures de sécurité, bottes de sécurité, gants de sécurité, vêtement de travail, blouse, outillage ...) est fourni à la rentrée par la Région pour tous les élèves entrant en filière Professionnelle et Technologique, et seront à rendre en fin d'année scolaire. Les manuels scolaires sont prêtés par la Région pour toutes les classes.

TRANSPORTS SCOLAIRES 2026-2027

Les inscriptions aux transports scolaires **liO** pour la prochaine rentrée scolaire sont ouvertes du :

Lundi 15 Juin au Vendredi 31 Juillet 2026

Inscrivez votre enfant sans attendre !

Le transport scolaire régional est gratuit pour toute inscription avant le 31 juillet des élèves de la maternelle au lycée, selon les conditions fixées par le règlement.

La carte de transport scolaire permet aux abonnés scolaires de voyager gratuitement y compris les week-ends et vacances scolaires sur les autocars de lignes régulières du réseau liO, en plus du trajet domicile-établissement scolaire. Les élèves peuvent découvrir ce réseau d'autocars liO maillant tout le territoire de la Région Occitanie sur le site lio-occitanie.fr ou sur l'application mobile liO.

La gratuité ne dispense pas de l'inscription. **Au-delà du 31 juillet, une participation forfaitaire exceptionnelle aux frais de transport scolaire pour inscription tardive de 25 €** devra être réglée. Choisissez l'inscription en ligne, c'est simple et plus rapide.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur la page « transports scolaires » et sélectionnez votre département :

- Si vous habitez l'Aude, consultez les conditions et inscrivez-vous sur le site : <https://lio.laregion.fr/transports-aude-scolaire>
- Si vous habitez dans un autre département de la région Occitanie, regardez les conditions prévues pour votre département et inscrivez-vous : <https://www.lio-occitanie.fr/transport-scolaire>

Une fois la demande d'inscription envoyée, celle-ci est traitée par le service régional des mobilités. Votre carte de transport scolaire sera envoyée directement à votre domicile.

Pour toute question relative au service de transport scolaire <https://www.lio-occitanie.fr/faq-transport-scolaire/> (FAQ)

Vous pouvez aussi vous adresser aux Services Régionaux des Mobilités : <https://www.lio-occitanie.fr/contact-et-aide>

Attention : La carte de transports est différente de la Carte Jeune Région

HOTEL DE REGION TOULOUSE-MONTPELLIER : 3010 (service et appel gratuit)



Autorisation du représentant légal - Année scolaire 2026-2027

Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de
la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel

Je soussigné (e) (Nom, prénom) : _____
Représentant légal de l'élève mineur : (Nom, prénoms) _____
Né(e) le _____ à _____
Inscrit au lycée (nom) _____ (ville) _____
En classe de (niveau, diplôme, spécialité) _____

Autorise ce(tte) dernier(e) à recevoir sur son compte bancaire le virement de l'allocation dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel.

N'autorise pas ce(tte) dernier(e) à bénéficier de l'allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel. À ce titre, l'allocation est versée sur mon compte en tant que représentant légal de l'élève mineur (joindre RIB).

Conformément à l'arrêté du 11 août 2023 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel, cette autorisation doit être accompagnée d'une copie de la pièce prouvant le lien entre le représentant légal et l'élève mineur ci-dessus mentionné (livret de famille, ...).

En conformité avec ce choix, je :

- Certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement dont dépend (Nom, prénom de l'élève : _____) sont exactes ;

- Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire et son représentant légal s'engagent à en informer l'établissement dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire.

En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation du représentant légal doit être transmise au nouveau lycée d'accueil.

Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant " [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

Les informations que nous vous demandons au moyen de cette autorisation sont nécessaires pour le versement de l'allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle. Ces informations sont enregistrées dans le traitement de données Aplypro, mis en place sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale pour le respect d'une obligation légale au sens du c) du 1 de l'article 6 du RGPD. Vous pouvez exercer votre droit de retrait du consentement sur cette autorisation auprès de l'établissement dont le bénéficiaire dépend. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données personnelles et sur l'exercice de vos droits dans le cadre de l'application Aplypro, vous pouvez consulter les mentions informatives relatives à la protection de données à caractère personnel disponibles sur la décision d'attribution annuelle remise à l'élève bénéficiaire.

Date et signature du représentant légal

Enseignements Optionnels

Validation des enseignements choisis à la rentrée selon les effectifs et la compatibilité des emplois du temps

Participation et assiduité obligatoires aux cours et aux sorties

Participation financière des familles à ces enseignements facturée avec les pensions du 1^{er} trimestre.

(Aucun changement ne sera accepté après le mois de septembre, et tout enseignement optionnel pratiqué après cette date sera facturé)

ANIMATEUR ANIMALIER

Objectif : Mieux connaître et comprendre les animaux sauvages et domestiques, apprendre à les protéger. Comprendre leur rôle dans la nature et leur utilité pour l'homme. Apprendre à les faire connaître (animation nature).

Participation des familles : 120 €

CIRCUIT TRAINING - MUSCULATION

Objectif : Acquérir des capacités techniques, une meilleure connaissance de soi et développer des compétences sociales au sein du collectif.

Participation des familles 20 € + adhésion Association Sportive (voir fiche AS/UNSS)

PÊCHE EN EAU DOUCE

Objectif : Découvrir la pêche en eau douce ou se perfectionner, dans un cadre naturel. Connaître et comprendre le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et des espèces inféodées.

Apprendre l'importance de la préservation de la continuité écologique des cours d'eau.

La Fédération Départementale de la Pêche de l'Aude fournit l'équipement. Attention, option limitée à 16 places.

Participation des familles : 150 € et carte de pêche en cours de validité exigée.

HIPPOLOGIE - EQUITATION

Objectif : Concilier passion et études. Découvrir ou approfondir des connaissances sur la filière équine.

Permettre un contact privilégié avec le cheval et pratiquer l'équitation. Rencontrer différents professionnels de la filière.

Equipement : bombe, bottes, pantalon, protège-dos sont obligatoires. Gants et cravache sont conseillés.

Participation des familles : 390 € - Licence de la fédération française d'équitation en cours de validité obligatoire (si l'élève n'a pas de licence, il devra fournir un chèque de 25 € si moins de 18 ans ou de 36 € si plus de 18 ans et un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'équitation).

RUGBY

Objectif : Découvrir le rugby et ses valeurs

Participation des familles 20 € + adhésion Association Sportive (voir fiche AS/UNSS)

AGRONOMIE - ECONOMIE - TERRITOIRE (AET) *Pour les 2^{nde} GT, Première et Terminale Générale uniquement*

Objectif : Etudier de façon globale un territoire et ses différents aspects. Initiation à l'écologie, présentation du fonctionnement d'organisations, réflexions sur les aspects économiques, sociaux et culturels du territoire étudié, sensibilisation à différents types de protection et à des mesures de développement.

Vous pouvez choisir l'AET en plus d'une autre option, en revanche une seule sera comptabilisée pour l'examen.

SECTION EUROPEENNE ANGLAIS *Pour les 2^{nde} GT, Première et Terminale STAV, Première et Terminale G*

Objectif : Favoriser la maîtrise avancée de l'anglais et l'ouverture européenne et internationale du lycée, notamment dans le cadre des stages professionnels. Pour des élèves désireux d'approfondir leur maîtrise et leur pratique de l'anglais.

Dans le cadre de cette section, plusieurs disciplines non linguistiques seront enseignées en anglais selon un programme préalablement défini à raison d'une heure par semaine. S'ajoute à cela une heure d'anglais supplémentaire par semaine (1^{ère} et Tale).

Des activités culturelles et d'échanges seront également organisées avec des pays anglophones.

La mention « section européenne anglais » sera inscrite sur le diplôme du bac STAV.

SECTION EUROPEENNE ESPAGNOL *Pour les 2^{nde} GT et Première STAV*

Objectif : Favoriser la maîtrise avancée de l'espagnol et l'ouverture européenne et internationale du lycée, notamment dans le cadre des stages professionnels. Pour des élèves désireux d'approfondir leur maîtrise et leur pratique de l'espagnol.

Dans le cadre de cette section, plusieurs disciplines non linguistiques seront enseignées en espagnol selon un programme préalablement défini à raison d'une heure par semaine. S'ajoute à cela une heure d'espagnol supplémentaire par semaine. Des activités culturelles et d'échanges seront également organisées avec des pays hispaniques.

La mention « section européenne espagnol » sera inscrite sur le diplôme du bac STAV.

Vous pouvez choisir la section européenne anglais ou espagnol en plus d'une autre option.

Rentrée Scolaire 2026/2027



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



ENGAGÉ POUR PRENDRE SOIN DU VIVANT
LYCÉE CHARLEMAGNE
CARCASSONNE

Route de Saint-Hilaire
11000 CARCASSONNE
Tél : 04.68.11.91.19

FICHE D'URGENCE

Document non confidentiel

Consultable par l'ensemble des personnels de l'établissement, service de secours, à remplir par un représentant légal.

Nom : Prénom :

Classe : Régime : INT DP EXT

Date de Naissance : Lieu de naissance :

Numéro de portable de l'élève (facultatif) :

Personnes à prévenir :

Responsable 1	Responsable 2	Autres : Précisez : <input type="text"/>
Nom : <input type="text"/>	Nom : <input type="text"/>	Nom : <input type="text"/>
Prénom : <input type="text"/>	Prénom : <input type="text"/>	Prénom : <input type="text"/>
Adresse : <input type="text"/>	Adresse : <input type="text"/>	Adresse : <input type="text"/>
Tél domicile : <input type="text"/>	Tél domicile : <input type="text"/>	Tél domicile : <input type="text"/>
Tél travail : <input type="text"/>	Tél travail : <input type="text"/>	Tél Travail : <input type="text"/>
Portable : <input type="text"/>	Portable : <input type="text"/>	Portable : <input type="text"/>
Email : <input type="text"/>	Email : <input type="text"/>	Email : <input type="text"/>

Adresse de l'élève si différente :

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant :

Observations particulières que vous jugerez utile de signaler (maladies, allergies, traitements, précautions à prendre) :

Vaccination antitétanique, date du dernier rappel :

Joindre une photocopie des vaccinations. En dehors des vaccins obligatoires durant la petite enfance, l'établissement ne pourra être tenu responsable de la non-réalisation des rappels recommandés.

En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente l'élève ou l'étudiant accidenté ou malade, vers l'hôpital le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence.

Dans tous les cas, l'élève mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné d'un représentant légal. Le responsable légal s'engage à prévenir de modifications concernant les données transmises.

A , le

Signature d'un représentant légal :

AUTORISATION PARENTALE DE PRISE DE MEDICAMENTS

L'infirmier(e) scolaire a la possibilité de donner un traitement aux apprenants selon trois modalités :

- Un des médicaments contenu dans le BOEN HS n° 1 du 6 janvier 2000* (ils ne doivent être utilisés qu'après un interrogatoire rigoureux permettant d'éliminer toute contre-indication) ;

*Texte de référence : *BO Hors-série n° 1 du 6 janvier 2000 relatif au « protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement ».*

- Un médicament prescrit dans un PAI (Projet d'Accompagnement Individualisé) ;
- Un médicament d'urgence prescrit par un médecin du SAMU.

Antécédents médicaux et chirurgicaux (ex : asthme, épilepsie, migraines, diabète, difficultés psychologiques ...) :

Autorisez-vous l'infirmier(e) à administrer un médicament autorisé par le BOEN HS n° 1 du 6 janvier 2000 à votre enfant (Nom - Prénom)en cas de douleur ou de maux bénins ?

Oui Non

Date et Signature :

Vous avez mentionné une allergie ou un antécédent médical. Souhaitez-vous mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : Oui Non

Votre enfant bénéficie déjà d'un PAI. Souhaitez-vous le reconduire pour l'année scolaire 2026-2027 ?
 Oui Non

Traitement(s) éventuel(s) Les traitements doivent être impérativement remis à l'infirmière avec 1 duplicata de l'ordonnance :

A remplir uniquement pour les étudiants BTSA majeurs logés à la résidence étudiante
DECHARGE PRISE DE TRAITEMENTS DES ETUDIANTS MAJEURS A LA RESIDENCE

Merci de fournir l'ordonnance et les traitements valables pour l'année scolaire dans une trousse identifiée au nom de votre enfant avec le formulaire du PAI.

Autorisez-vous la publication du PAI sur Pronote afin qu'il soit accessible à l'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative ? Oui Non

Si vous voulez mettre en place ou reconduire un PAI pour 2026-2027, le document (à compléter avec votre médecin et à remettre à l'infirmière) est en téléchargement sur notre site internet à la rubrique Infos Pratiques / S'inscrire / Lycée Charlemagne - en bas de colonne dans documents à télécharger.

Date et Signature :

Je soussigné(e) étudiant majeur au lycée Charlemagne en classe de, m'engage, le cas échéant, à prendre mon traitement de façon autonome en toute discrétion et à le garder sur moi, hors de portée des autres apprenants.

Date et Signature :

INFORMATION SUR LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT **POUR LES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP**

Le lycée s'engage à offrir un environnement inclusif et adapté à tous les élèves, quel que soit leur handicap. Nous souhaitons d'une part vous informer des dispositifs d'accompagnement spécifiques mis en place pour soutenir votre enfant tout au long de sa scolarité, et d'autre part recenser les aides obtenues et celle(s) à renouveler ou mettre en œuvre.

1. Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

Le PAP est un document qui définit les aménagements et adaptations pédagogiques nécessaires pour répondre aux besoins éducatifs particuliers de l'enfant qui connaît des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie ...). Il est élaboré par l'équipe éducative en concertation avec vous et peut inclure des adaptations telles que :

- Suivi tout au long de la scolarité
- Aménagements et réflexion sur l'accessibilité des apprentissages (allègement du travail scolaire, photocopiés des cours, captations audios, aménagements des contrôles ...)

2. Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

Le PPS est un dispositif plus complet qui s'adresse aux élèves reconnus en situation de handicap par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) qui nécessitent une compensation et des aménagements sur le plan scolaire relevant d'une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Il peut inclure :

- L'attribution de matériels pédagogiques adaptés : ordinateur ...
- La présence d'un Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap (AESH)
- Des aménagements pédagogiques et de scolarité : allègement du temps scolaire ...
- Des séances de rééducation ou de soins (orthophoniste, psychologue ...)

3. Aménagements d'épreuves à l'examen

Pour garantir l'égalité des chances lors des examens, des aménagements spécifiques peuvent être demandés au service examens. Vous recevrez un email d'information en début d'année.

Pour toute question ou besoin d'accompagnement, vous pouvez contacter le **Professeur Principal..**

BULLETIN D'ADHESION POUR L'ANNEE SCOLAIRE
2026 / 2027



Association des Parents d'Elèves
du lycée Agricole Charlemagne

COTISATION UNIQUE DE 10 € PAR FAMILLE

Paiement par chèque à l'ordre de l'APE Charlemagne ou

Virement (IBAN FR76 1350 6100 1198 9400 052)

NOM/PRENOM du représentant légal de l'élève :

ADRESSE complete :

N° de téléphone fixe :

N° de portable :

Adresse mail (lisible SVP) : _____ @
vosre adresse ne sera communiquée à personne.

Nom/prénom de l'élève..... Classe

Nom/prénom de l'élève..... Classe

Nom/prénom de l'élève..... Classe

**Une réunion d'information ouverte a tous les parents du lycée aura lieu le
Vendredi 18 septembre 2026 a 18h30 salle DEMETER (sous la réfectoire)**

Je suis intéressé(e) :

- Pour participer au conseil de classe en tant que parent délégué
 Pour etre candidat aux elections de représentants de parents
 Pour etre candidat aux elections de représentants de parents et participer à une commission

A quoi sert une Association de Parents d'Elèves (APE) ?

Les droits des parents à l'information sont garantis par des dispositions réglementaires énoncées dans le Code de l'Education.

Le rôle des associations de parents d'élèves est reconnu

L'importance du rôle des associations de parents d'élèves est reconnue. Les associations de parents d'élèves disposent du droit :

- d'informer, de communiquer, de disposer de moyens matériels d'action (boîtes aux lettres, panneaux d'affichages, éventuellement locaux)
- de diffuser des documents permettant de faire connaître leur action
- d'intervenir, pour les organisations représentées au conseil supérieur de l'éducation, au conseil académique et au conseil départemental de l'éducation nationale, dans toutes les écoles et tous les établissements d'enseignement publics

L'exercice du mandat des représentants des parents est facilité

Les parents d'élèves sont pleinement associés à la vie de l'école et de l'établissement scolaire notamment en participant, par leurs représentants, aux conseils du lycée et aux différentes instances des établissements scolaires. Ils ont le droit d'informer et de rendre compte des travaux des instances dans lesquelles ils siègent

Une APE représente les parents d'élèves. Une APE est un lieu d'échange. Concrètement que faites-vous ?

L'APE nomme les parents délégués de classe

L'APE siège au Conseil d'Administration du Lycée : décisions budgétaires, administratives, voyages, règlement, etc.

L'APE siège dans les commissions : hygiène, conseil de discipline, (nous pouvons parfois intervenir ou aider à une orientation)

L'APE peut être force de proposition pour mener des projets : poids des cartables , informations sur le choix des orientations, hygiène du gymnase, ...

L'APE peut avoir un rôle de conseil auprès des délégués de parents, parfois agressés par d'autres parents

L'APE peut avoir un rôle de conseil auprès d'enseignants ou de l'administration du lycée.

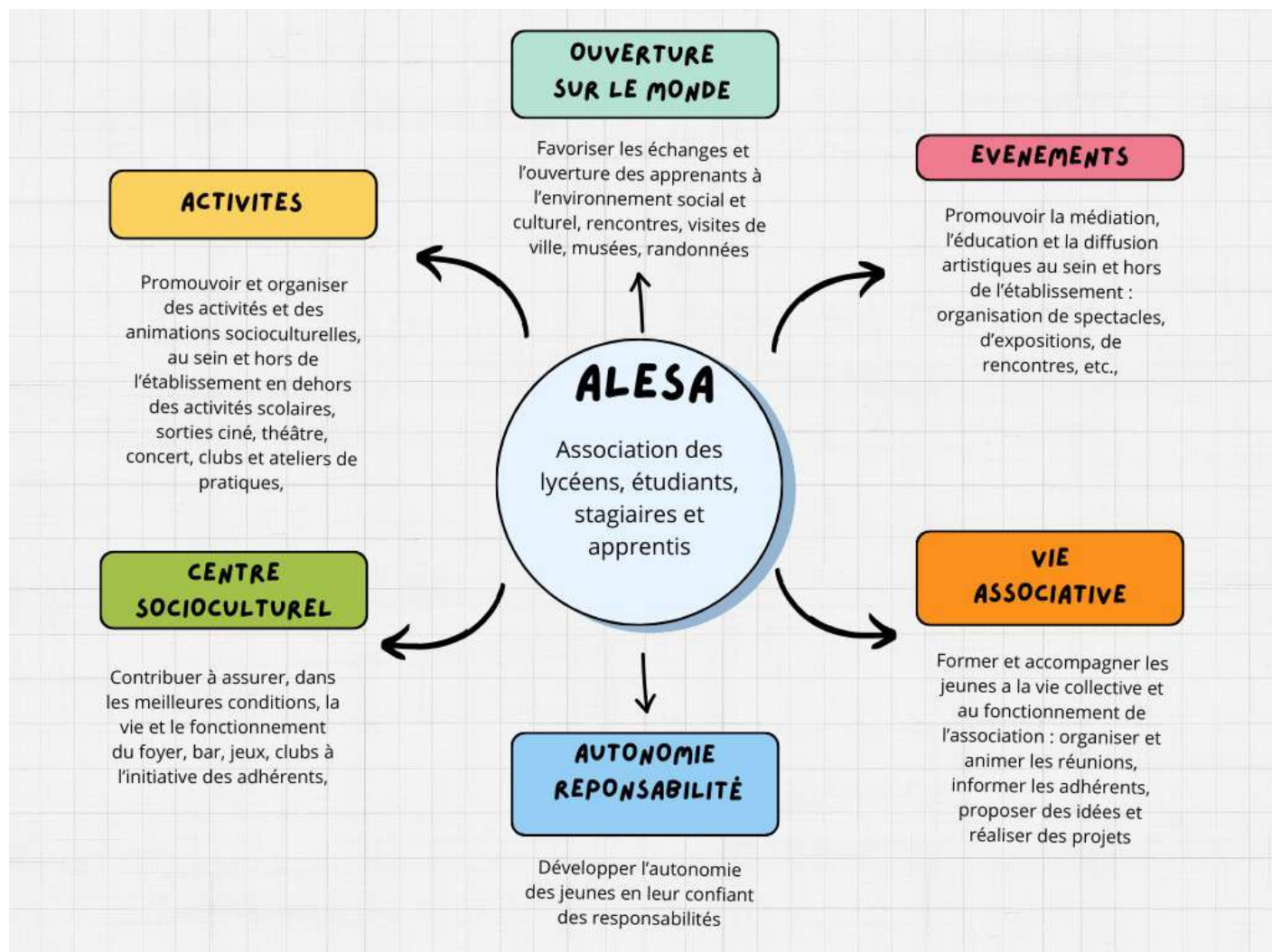
L'APE peut avoir un rôle de lien entre les parents d'élèves car il est parfois plus facile de s'exprimer auprès d'autres parents d'élèves.

Enfin nous pouvons faire beaucoup d'autres choses ... ensuite ça ne dépend que de nous, de vous.

ALESA Charlemagne

Un projet associatif pour et par les jeunes du Campus

L'ALESA offre, tout au long de l'année scolaire, des activités ludiques et de loisirs dans une ambiance conviviale, avec pour objectifs :



L'ALESA fait partie intégrante du projet éducatif de l'établissement. Gérée par les élèves, étudiants, stagiaires et apprentis encadrés par les quatre enseignants d'éducation socioculturelle, l'ALESA favorise l'apprentissage de la vie associative. Les clubs proposés pourront être complétés à l'initiative des apprenants en cours d'année. Adhérer c'est permettre de faire vivre les activités hors temps scolaire et participer au développement des projets des apprenants tout au long de l'année.

Pour l'année scolaire 2026-2027, l'accès au centre socioculturel (foyer) et aux activités des clubs ne sera réservé qu'aux adhérents de l'ALESA.

Le/La Président-e

Les enseignants d'Éducation Socioculturelle

CLUB MUSIQUE (hebdomadaire)

2 groupes de niveau débutants / confirmés
 2 enseignants référents
 Concerts lors des soirées de l'ALESA (1 ou 2 dans l'année), set musical lors du festival Sauvages

Je souhaite m'inscrire

Niveau débutant Niveau confirmé

ATELIER DÉTENTE (hebdomadaire)

Découverte de techniques de détente et de relaxation : respiration, concentration, gestion du stress, méditation, aromathérapie, musicothérapie....

1 enseignant référent

Je souhaite m'inscrire

CLUB CRÉATION (hebdomadaire)

Sérigraphie, pouring, vannerie, gravure sur bois, cyanotypie, etc.

3 enseignants référents

Activités selon un calendrier concerté

Je souhaite m'inscrire

CLUB MEDIA (bimensuel)

Groupe de discussion et jeux autour de sujets d'actualité, création radio, article

2 enseignants référents

1 visite médias (radio ou presse)

Je souhaite m'inscrire

CLUB JEUX DE SOCIÉTÉ (hebdomadaire)

Co-animation d'un espace ludique et convivial

1 enseignant référent

Je souhaite m'inscrire

CLUB DANSE DE SALON (mensuel)

1 enseignant référent avec présence d'un intervenant

Je souhaite m'inscrire

CLUB THÉÂTRE (hebdomadaire)

1 groupe tous niveaux

1 enseignant technique d'improvisation théâtrale

Création théâtrale, enregistrement sonore, installation

Sortie théâtre 4 fois dans l'année

Je souhaite m'inscrire

Niveau débutant Niveau confirmé

CLUB ECO'RESPONSABLE (mensuel)

1 groupe de travail réparti en sous thématiques (jardin partagé, déchets, biodiversité, mobilité)

4 enseignants référents

Activités selon un calendrier concerté

Sorties de terrain

1 voyage-rencontre annuelle régionale ou nationale

Je souhaite m'inscrire

CINÉ-CLUB (hebdomadaire)

Projections et co-animation de temps d'échanges

Projections « Carte blanche » selon un calendrier concerté

Participation à des dispositifs nationaux (Festival Alimenterre, Festival International du Film Politique, etc.)

2 enseignants référents

Je souhaite m'inscrire

CLUB SOLIDARITÉ (mensuel)

Actions de soutien à des associations caritatives

1 enseignant référent

Je souhaite m'inscrire

APPEL À COTISATION ALESA 2026-2027**ALESA CHARLEMAGNE**

NOM :

PRÉNOM :

Classe :

NOM et Prénom du responsable :

.....

Lycéen :

- Interne : 20€
 1/2 pensionnaire, externe : 10€
 Étudiant : 10€
 Apprenti : 5€

Adhésion 2026-2027**ALESA CHARLEMAGNE****Adhésion 2026-2027**

NOM :

PRÉNOM :

Classe :

NOM et Prénom du responsable :

.....

Montant de l'adhésion :

20€ 10€ 5€

Date d'adhésion :

Le/La Président-e

Merci de glisser votre chèque à l'ordre de l'« Alesa Charlemagne » et cette page complétée dans une enveloppe sur laquelle seront inscrits le nom et la classe du lycéen, étudiant, stagiaire ou apprenti et la mention « ALESA ».

Ne pas agraffer le chèque !

ASSOCIATION SPORTIVE CHARLEMAGNE - UNSS

L'Association Sportive du lycée Charlemagne est affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire. C'est une fédération multi-sports ouverte à tous les jeunes scolarisés. Elle a pour objet d'organiser et développer la pratique d'activités sportives et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui adhèrent aux associations sportives.

L'encadrement est assuré par les professeurs d'EPS.

Nous proposons des activités multiples :

Pôle promotion/loisirs

- Organisation de différents tournois sportifs au sein de l'établissement (tennis de table, badminton ... à l'initiative des élèves)
- Mise en place des créneaux horaires (du mardi au vendredi entre 12h et 13h45 (en fonction des horaires de cours des enseignants d'EPS) et les mardi et jeudi de 17h40 à 18h45 pour les BTS) ouverts aux licenciés pour une pratique de la musculation, du badminton, du volley-ball, du rugby, du hand-ball, de l'escalade, de padel, de ski (une journée) et autres en fonction de la demande et des possibilités.

Les activités souhaitées seront possibles si les élèves sont force de proposition dans l'organisation des entraînements et leur régularité.

Pôle compétition

- Rugby, Futsal, Volley, Badminton, Cross, raid nature, judo ...

Les entraînements pour les équipes engagées en compétition se feront sur la base du volontariat et surtout de la motivation des élèves. L'autonomie demeure un objectif fort à l'Association Sportive.

D'autres activités peuvent être pratiquées en fonction de la demande des élèves et dans la mesure de nos possibilités.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom Prénom : Date de Naissance :

Sexe : M ou F

Classe : Numéro carte jeune (obligatoire) :

Mail de l'élève :

Téléphone portable de l'élève :

Sport(s) choisi(s) :

- Si j'ai ma carte jeune ou si mon dossier est en cours, je verse ma cotisation de 15 € par chèque bancaire à l'ordre de « Association Sportive Charlemagne » (licence UNSS & Assurance),
- Si je n'ai pas de carte jeune, je verse ma cotisation de 30 €

Pour la pratique de rugby (section ou loisirs) et de la musculation/circuit-training (option), je joins obligatoirement un certificat médical d'aptitude à la pratique souhaitée si mon enfant a 18 ans au cours de l'année scolaire 2026-2027.

Je soussigné(e) père, mère, responsable légal, souhaite inscrire mon enfant, dont le nom apparaît ci-dessus à l'AS du Lycée et l'UNSS.

- j'autorise mon enfant à participer aux activités sportives dans et à l'extérieur de l'établissement.
- J'autorise mon enfant à être transporté dans le cadre de l'UNSS via des transports scolaires ou via des minibus de l'établissement conduits par l'enseignant d'EPS ou un membre de l'équipe pédagogique.
- je joins un chèque de 15 € si j'ai ma carte jeune ou si le dossier est en cours, ou de 30 € si je n'ai pas ma carte jeune, à l'ordre de « l'association sportive Charlemagne » (licence UNSS et Assurance).
- je joins obligatoirement un certificat médical d'aptitude pour la pratique du rugby ou de musculation/circuit-training si mon enfant choisit de pratiquer l'un de ces enseignements optionnels et a 18 ans au cours de l'année scolaire 2026-27
- j'autorise mon enfant à paraître – J'autorise mon apparition (pour les élèves majeurs) sur les supports photos et/ou vidéos des sites et pages Facebook, instagram de l'UNSS et du lycée dans le cadre exclusif des pratiques sportives.
- j'autorise les enseignants d'EPS ou tout membre de l'équipe pédagogique à prendre les dispositions nécessaires en cas d'accident.

Fait à Le 2026.... Signature du responsable légal :

N.B. : une inscription ne peut être prise en compte que si un certificat médical (pour la pratique du rugby et de la musculation/circuit-training en option, pour ceux qui auront 18 ans au cours de l'année scolaire) et la cotisation licence UNSS sont joints au bulletin d'inscription.

Merci de glisser le règlement de 15 ou 30 € et ce bulletin, avec le certificat médical (si 18 ans pour le rugby ou la musculation/circuit-training) dans une enveloppe sur laquelle seront inscrits les nom et classe de l'élève et la mention « Association Sportive Charlemagne » - Merci de ne pas agraffer les chèques